



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION CORSE

Spécial n°33 du 31 août 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE BOUCHES DU RHONE	arrêté du 24 août 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Gilles SOULE, commissaire divisionnaire, chef du centre régional de formation
	arrêté du 24 août 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Pierre-Marie BOURNIQUEL, inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, chef de district et commissaire central - coordonnateur zonal de la zone de défense Sud à Marseille
	arrêté du 24 août 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Bernard REYMOND-GUYAMIER, contrôleur général, directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Sud
	arrêté du 24 août 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Thierry ASSANELLI, contrôleur général, directeur zonal de la police aux frontières Sud
	arrêté du 24 août 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Thierry FERRE, commissaire divisionnaire, chef de la délégation de l'inspection générale de la police nationale
	arrêté du 24 août 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire à Monsieur Eric ARELLA, contrôleur général, directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille
SGAMI	SGAMI/DRH/BRF/26 du 20 août 2015 arrêté fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre mer
	SGAMI/DRH/BRF/27 du 20 août 2015 arrêté fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints techniques de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre mer
	SGAMI/DRH/BRF/28 du 19 août 2015 arrêté d'admissibilité du concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'adjoints techniques de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre mer (trois listes de candidats)
	SGAMI/DRH/BRF/29 du 18 août 2015 arrêté d'admissibilité du concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'adjoints techniques de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre mer (cinq listes de candidats)



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

**Arrêté du 24 AOUT 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire
à Monsieur Gilles SOULE, commissaire divisionnaire,
chef du centre régional de formation**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur **Stéphane BOUILLON**, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n° 530 du 09/07/2014 portant nomination du commissaire divisionnaire **Gilles SOULE**, en qualité de chef du centre régional de formation ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/SDARH/OF n°928 du 9/05/2012 portant nomination du commandant de police **Claire CIVIER- MURA**, en qualité d'adjoint au chef du centre régional de formation ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Monsieur **Gilles SOULE**, commissaire divisionnaire, chef du centre régional de formation, à l'effet de prononcer les sanctions du 1^{er} groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des personnels du corps d'encadrement et d'application, et des adjoints techniques de la police nationale affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

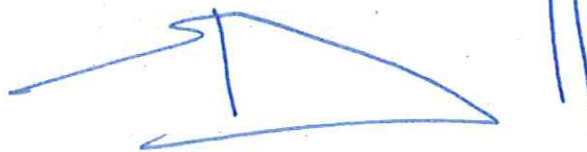
ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Gilles SOULE**, commissaire divisionnaire, chef du centre régional de formation, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Madame **Claire CIVIER-MURA**, commandant de police, adjoint au chef du centre régional de formation.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013213-0005 du 1^{er} août 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le chef du centre régional de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 AOUT 2015

Le Préfet



Stéphane BOUILLON



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

Arrêté du 24 Aout 2015
portant délégation de signature en matière disciplinaire
à Monsieur Pierre-Marie BOURNIQUEL, inspecteur général,
directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône,
chef de district et commissaire central – coordonnateur zonal
de la zone de défense Sud à Marseille

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur **Stéphane BOUILLON**, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/RH/CR n°716 du 30/08/2012 portant affectation de l'inspecteur général des services actifs de la police nationale, **Pierre-Marie BOURNIQUEL**, en qualité de directeur départemental, chef de district et commissaire central – coordonnateur zonal de défense Sud à Marseille ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n°399 du 18/06/2015 portant nomination du commissaire divisionnaire **Yannick BLOUIN**, en qualité de directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

A R R E T E

ARTICLE 1er : délégation est donnée à Monsieur **Pierre-Marie BOURNIQUEL**, inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, coordonnateur zonal de la zone de défense et de sécurité sud, à l'effet de prononcer les sanctions du 1^{er} groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des personnels du corps d'encadrement et d'application, des adjoints techniques de la police nationale, des techniciens de la police technique et scientifique et des agents spécialisés de la police technique et scientifique affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

ARTICLE 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Pierre-Marie BOURNIQUEL**, inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Monsieur **Yannick BLOUIN**, commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013213-0006 du 1^{er} août 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 AOUT 2015

Le Préfet



Stéphane BOUILLON





PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

Arrêté du 24 AOUT 2015 portant délégation de signature en matière disciplinaire
à Monsieur Bernard REYMOND-GUYAMIER, contrôleur général,
directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Sud

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur **Stéphane BOUILLON**, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n°337 du 24/05/2011 portant nomination du contrôleur général **Bernard REYMOND-GUYAMIER**, en qualité de directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Sud ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n°205 du 06/03/2014 portant nomination du commissaire principal **Grégoire MONROCHE**, en qualité de directeur zonal adjoint des compagnies républicaines de sécurité Sud ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

A R R E T E

ARTICLE 1er : délégation est donnée à Monsieur **Bernard REYMOND-GUYAMIER**, contrôleur général, directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Sud, à l'effet de prononcer les sanctions du 1^{er} groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des adjoints techniques de la police nationale affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

Concernant les ouvriers cuisiniers, délégation de signature est accordée à Monsieur **Bernard REYMOND-GUYAMIER**, contrôleur général, directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Sud, à l'effet de signer les sanctions de premier et de deuxième niveau.

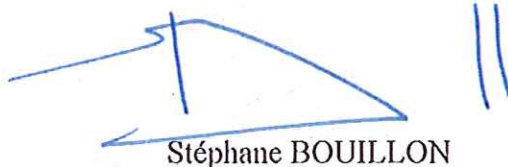
ARTICLE 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Bernard REYMOND-GUYAMIER**, contrôleur général, directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Sud, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Monsieur **Grégoire MONROCHE**, commissaire principal, directeur zonal adjoint des compagnies républicaines de sécurité Sud.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013213-0004 du 1^{er} août 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2015

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' and 'B' joined together, with a horizontal line extending to the right.

Stéphane BOUILLON



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

24 AOUT 2015
Arrêté du **portant délégation de signature en matière disciplinaire**
à Monsieur Thierry ASSANELLI, contrôleur général,
directeur zonal de la police aux frontières Sud

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur **Stéphane BOUILLON**, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/RH/CR n°822 du 04/10/2012 portant nomination du contrôleur général Thierry ASSANELLI, en qualité de directeur zonal de la police aux frontières Sud ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/RH/CR n°527 du 28/06/2012 portant nomination du commissaire divisionnaire Marjorie GHIZOLI, en qualité de directeur zonal adjoint de la police aux frontières Sud ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône .

ARRETE

ARTICLE 1er : délégation est donnée à Monsieur **Thierry ASSANELLI**, contrôleur général, directeur zonal de la police aux frontières Sud, à l'effet de prononcer les sanctions du premier groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des fonctionnaires actifs du corps d'encadrement et d'application, des adjoints techniques de la police nationale, des agents spécialisés et des techniciens de la police technique et scientifique affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

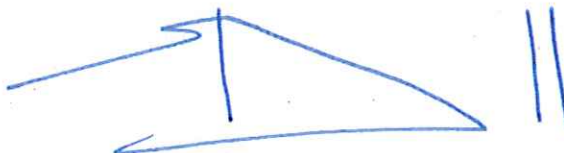
ARTICLE 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Thierry ASSANELLI**, contrôleur général, directeur zonal de la police aux frontières Sud, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Madame **Marjorie GHIZOLI**, commissaire divisionnaire, directeur zonal adjoint de la police aux frontières Sud.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013213-0004 du 1^{er} août 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur zonal de la police aux frontières Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 AOÛT 2015

Le Préfet



Stéphane BOUILLON



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

Arrêté du **24 Aout 2015** portant délégation de signature en matière disciplinaire
à Monsieur **Thierry FERRE**, commissaire divisionnaire,
chef de la délégation
de l'inspection générale de la police nationale

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur **Stéphane BOUILLON**, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n°547 du 24/07/2013 portant nomination du commissaire divisionnaire **Thierry FERRE**, en qualité de chef de la délégation de l'inspection générale de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n°788 du 23/10/2013 portant nomination du commissaire de police **Eric TOMBOLATO**, en qualité d'adjoint au chef de la délégation de l'inspection générale de la police nationale ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

A R R E T E

ARTICLE 1er : délégation est donnée à Monsieur **Thierry FERRE**, commissaire divisionnaire, chef de la délégation de l'inspection générale de la police nationale à l'effet de signer les avertissements et les blâmes infligés aux fonctionnaires actifs du corps d'encadrement et d'application, affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

ARTICLE 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Thierry FERRE**, commissaire divisionnaire, chef de la délégation de l'inspection générale de la police nationale, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Monsieur **Eric TOMBOLETO**, commissaire de police, adjoint au chef de la délégation de l'inspection générale de la police nationale.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013213-0009 du 1^{er} août 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le chef de la délégation interrégionale d'enquêtes de l'inspection générale de la police nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 Août 2015

Le Préfet



Stéphane BOUILLON





PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

Arrêté du **24 AOUT 2013** portant délégation de signature en matière disciplinaire
à Monsieur Eric ARELLA, contrôleur général,
directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n°152 du 04/03/2015 portant nomination du contrôleur général Eric ARELLA, en qualité de directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n°530 du 09/07/2014 portant nomination du commissaire divisionnaire Fabrice GARDON, en qualité d'adjoint au directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

A R R E T E

ARTICLE 1er : délégation est donnée à Monsieur Eric ARELLA, contrôleur général, directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille, à l'effet de signer les avertissements et les blâmes infligés aux fonctionnaires actifs du corps d'encadrement et d'application, aux adjoints techniques de la police nationale, aux agents spécialisés et aux techniciens de la police technique et scientifique affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

ARTICLE 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ARELLA, contrôleur général, directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Monsieur Fabrice GARDON, commissaire divisionnaire, adjoint au directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013213-0007 du 1^{er} août 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur interrégional de la police judiciaire de Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 AOÛT 2014

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical line.

Stéphane BOUILLON

11



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA
FORMATION



N° SGAMI/DRH/BRF/26

LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**Arrêté fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe
de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2015**

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 7 décembre 2012, portant nomination de Monsieur Jean-René VACHER, sous préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 08 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté n° 2014205-0006 du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté du 2 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours et du jury du concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre mer ;

VU l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mai 2015 autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 3 juin 2015 modifiant l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-René VACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

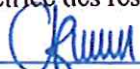
ARTICLE 1- La commission de sélection des dossiers et le jury d'admission du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre mer sont ainsi composés :

M. BOURELLY Michel : SGAMI Sud
Mme MUSQUIN Hélène : SGAMI Sud
M. ROUIRE François : SGAMI Sud
M. FAVARETTO Christian : Gendarmerie du Languedoc-Roussillon
M. MILONET Stéphane : Gendarmerie du Languedoc-Roussillon
Mme LARUE Béatrice : Gendarmerie du Languedoc-Roussillon
Mme ASTOR Martine : DZRI Marseille
Mme CAIRE Marylène : Préfecture des Bouches du Rhône
Mme BESSAA Zàkia : Pôle emploi Marseille
M. BAGDIAN Pascal : Sous-préfecture d'Alès
Mme ROUSSEL Catherine : Préfecture des Alpes de Hautes Provence
M. CONNORS Malaury : Préfecture des Alpes de Hautes Provence
Mme LEONARDO Nicole : DZSI Nice
M. ABALHASSANE Mohamed : Préfecture de Montpellier
Mme TRICHARD Maryse : Préfecture de Montpellier
Mme PEREZ Morgane : Préfecture de Montpellier
Mme MARTY Charlotte : Préfecture des Alpes-Maritimes
Mme MERCIER Elisabeth : Préfecture des Alpes-Maritimes

ARTICLE 2 le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 août 2015

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud
la directrice des ressources humaines


Céline BURES



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA
FORMATION



N° SGAMI/DRH/BRF/27

LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**Arrêté fixant la composition du jury du concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement
d'adjoints techniques de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2015**

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 7 décembre 2012, portant nomination de Monsieur Jean-René VACHER, sous préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié ;

VU l'arrêté du 08 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté n° 2014205-0006 du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté du 2 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours et du jury du concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre mer ;

VU l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté du 18 mai 2015 autorisant l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté du 3 juin 2015 modifiant l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 autorisant l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif du 10 juin 2015 autorisant l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-René VACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La commission de sélection des dossiers et le jury d'admission du recrutement d'adjoints techniques de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer sont ainsi composés :

M. BOURELLY Michel : SGAMI Sud
M. COUSTY Régis : Gendarmerie de Hyères
Mme HOURCAILLAOU Agnès : Gendarmerie de Hyères
M. HUCHETTE Alexis : Gendarmerie de Marseille
M. ROUIRE François : SGAMI Sud
M. JACOB Francis : SGAMI Sud
Mme MUSQUIN Hélène : SGAMI Sud
M. FAVARETTO Christian : Gendarmerie Languedoc-Roussillon
Mme LARUE Béatrice : Gendarmerie Languedoc-Roussillon
M. MARCUCCI Lucien : Gendarmerie de Corse
M. CHAVIN Jean-Luc : Gendarmerie de Corse
Mme BESSAA Zakia : Pôle Emploi Marseille
M. ROBBE Bernard : ESOL Sud

ARTICLE 2 le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 août 2015

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud
la directrice des ressources humaines


Céline BURES



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA
FORMATION


N° SGAMI/DRH/DRP/28

LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Arrêté d'admissibilité du recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2015

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 7 décembre 2012, portant nomination de Monsieur Jean-René VACHBR, sous préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 08 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté n° 2014205-0006 du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté du 2 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours et du jury du concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre mer ;

VU l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mai 2015 autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 3 juin 2015 modifiant l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-René VACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

VU les procès verbaux des réunions du jury du 18 et 19 août 2015 fixant la liste des candidats admissibles au recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

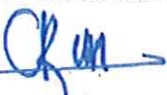
ARRETE

ARTICLE 1- Les trois listes des candidats du recrutement sans concours d'adjoints techniques 2^{ème} classe, spécialités « hébergement et restauration » « accueil maintenance et logistique » accueil maintenance et logistique, emplois réservés » déclarés admissibles et autorisés à se présenter à l'épreuve d'entretien sont jointes en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2- Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 août 2015

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud
la directrice des ressources humaines


Céline BURES



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

**Recrutement sans concours d'adjoints techniques 2ème classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

au titre des "Emplois Réservés"

spécialité "Accueil, Maintenance et Logistique"

3 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Prénom
SGAP MAR_1150025	M	AGUDELO	VICTOR
SGAP MAR_1150026	M	ANGULO MARTY	ADRIEN
SGAP MAR_1150029	M	BELGHORZE	MUSTAPHA

Fait à Marseille, le 18 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation


Michel Bourelly



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

**Recrutement sans concours d'adjoints techniques 2ème classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

spécialité "Accueil, Maintenance et Logistique"

20 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Prénom
SGAP MAR_1148523	M	AJELLO	ADRIEN
SGAP MAR_1148904	M	ANCRI	JULIEN
SGAP MAR_1145224	M	AOURI	ALI
SGAP MAR_1146998	M	AYDIN	FREDERIC
SGAP MAR_1148879	M	BENBRIK	MALIK
SGAP MAR_1148884	M	BOURRET	MATTHIEU
SGAP MAR_1148887	M	EVARD	CEDRIC
SGAP MAR_1148526	M	FEZAA	KARIM
SGAP MAR_1145269	M	GUILLET	JEROME
SGAP MAR_1147919	M	LAFOND	BERNARD
SGAP MAR_1148929	M	LAURIOL	CHRISTOPHE
SGAP MAR_1147925	M	MARIE	BERTRAND
SGAP MAR_1148528	M	MATEO	MARC
SGAP MAR_1148958	M	MATHIS	THIBAUT
SGAP MAR_1146111	M	PIROSA	NICOLAS
SGAP MAR_1148881	M	ROUCAUTE	THOMAS
SGAP MAR_1146112	M	SILVA	JEREMY
SGAP MAR_1145234	M	VILLANOVE	STEPHANE
SGAP MAR_1147938	M	VINCENZI	DOMENICO
SGAP MAR_1148529	M	VISCAPI	XAVIER

Fait à Marseille, le 19 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation


Michel Botirelly

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

**Recrutement sans concours d'adjoints techniques 2ème classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

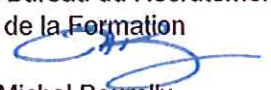
spécialité "Hébergement et Restauration"

17 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Nom marital	Prénom
SGAP MAR_1147588	Mme	BATAILLER		FLORENCE
SGAP MAR_1146456	Mme	BAUMET		CATHERINE
SGAP MAR_1145250	Mme	CALLIER		EMMANUELLE
SGAP MAR_1147265	Mme	CEBELIEU	METWACCI	NATHALIE
SGAP MAR_1147909	Mme	CLERGUE		NATHALIE
SGAP MAR_1148903	M	DELIASSUS DONIOL		YOANN
SGAP MAR_1148876	Mme	FAINAN		MICHELLE
SGAP MAR_1145233	Mme	FRID	MUNOZ	EVELYNE
SGAP MAR_1148534	Mme	GALAURCHI		CAROLE
SGAP MAR_1148877	Mme	GOMIS		SOPHIE
SGAP MAR_1148878	Mme	GUEUGNON		DANIELLE
SGAP MAR_1145222	Mme	LEVEQUE		SANDRINE
SGAP MAR_1148590	Mme	LLORENS		JESSICA
SGAP MAR_1145227	M	MAZZUCCO		LAURENT
SGAP MAR_1145243	Mme	RICCI		LAURENCE
SGAP MAR_1148600	Mme	VILLOTTE		AURELIA
SGAP MAR_1147910	Mme	ZEDADKA		GINETTE

Fait à Marseille, le 19 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation


Michel Bourelly



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTRE DE
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA
FORMATION

SGAMI
N° SGAMI/DRH/DRH/29

LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Arrêté d'admissibilité du concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'adjoints techniques
de 1^{re} classe de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2015

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du
recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la
fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables
aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 7 décembre 2012, portant nomination de Monsieur Jean-René VACHER, sous préfet hors classe,
secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-
d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de
l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police
nationale modifié ;

VU l'arrêté du 08 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de
l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté n° 2014205-0006 du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté du 2 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours et
du jury du concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre mer ;

VU l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 1^{re}
classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté du 18 mai 2015 autorisant l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de
l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté du 3 juin 2015 modifiant l'arrêté du 28 avril 2015 fixant le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 autorisant l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif du 10 juin 2015 autorisant l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-René VACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

VU le procès verbal de la réunion du jury du 18 août 2015 fixant les listes des candidats admissibles au recrutement d'adjoints techniques 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1 les cinq listes des candidats du recrutement d'adjoints techniques de 1^{ère} classe, spécialités : « hébergement et restauration », « hébergement et restauration, emplois réservés », « accueil, maintenance et logistique », « entretien et réparation des engins et véhicules à moteur », « entretien et réparation des engins et véhicules à moteur, emplois réservés », déclarés admissibles et autorisés à se présenter à l'épreuve d'entretien sont jointes en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 août 2015

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud
la directrice des ressources humaines


Céline BURES



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

**Concours sur titres d'adjoint technique 1ère classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

spécialité "Hébergement et Restauration"

3 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Prénom
SGAP MAR_1148579	M	BONNEFOI	GUILLAUME
SGAP MAR_1146556	M	D'AMICO	MATTHIEU
SGAP MAR_1147297	M	DEBUYSSCHER	XAVIER

Fait à Marseille, le 18 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation

Michel Bourelly



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

**Concours sur titres d'adjoint technique 1ère classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

spécialité "Accueil, Maintenance et Logistique"

12 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Prénom
SGAP MAR_1148894	M	BONIFAY	ANTHONY
SGAP MAR_1146976	M	CASTAGNET	CHRIS
SGAP MAR_1145232	M	DECOR	MATHIEU
SGAP MAR_1147543	M	DEPAULE	FREDERIC
SGAP MAR_1148895	M	GOLFIER	JONATHAN
SGAP MAR_1148584	M	LORTOLARY	THIERRY
SGAP MAR_1148892	M	LOZZI	MELUIN
SGAP MAR_1147552	M	MELEKIAN	CHRISTOPHE
SGAP MAR_1148586	M	MERCIER	VALENTIN
SGAP MAR_1147942	M	SANCHEZ	KEVIN
SGAP MAR_1148900	M	WALZ	JEREMY
SGAP MAR_1145252	M	ZENAI DI	KARIM

Fait à Marseille, le 18 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation


Michel Bourelly



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

**Concours sur titres d'adjoints techniques 1ère classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

au titre des "Emplois Réservés"

spécialité "Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteur"

6 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Prénom
SGAP MAR_1150004	M	BURLE	JEROME
SGAP MAR_1150002	M	DIAZ	ALAIN
SGAP MAR_1150006	M	DRUET	YANN
SGAP MAR_1149800	M	GAULTIER	SEBASTIEN
SGAP MAR_1150008	M	MESSEN	MOHAMED
SGAP MAR_1149797	M	PUCCI	GILLES

Fait à Marseille, le 18 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation



Michel Bourelly



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

**Concours sur titres d'adjoint technique 1ère classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

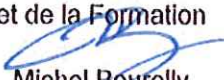
spécialité "Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteur"

11 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Prénom
SGAP MAR_1148607	M	BERALDIN	CHRISTOPHE
SGAP MAR_1146983	M	BEUCHAT	WILFRIED
SGAP MAR_1146271	M	CONTU	DANIEL
SGAP MAR_1148889	M	DEZORD	JOSIAN
SGAP MAR_1148890	M	DIVOL	FRANCK
SGAP MAR_1149325	M	GOMIS	FABRICE
SGAP MAR_1147278	M	MOUGET	DENIS
SGAP MAR_1146272	M	NICOSIA	JEAN PAUL
SGAP MAR_1146369	M	RABARIJAONA	GILLES
SGAP MAR_1147290	M	SANTIAGO	MATHIEU
SGAP MAR_1148621	M	STRINO	DOMINIQUE

Fait à Marseille, le 18 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation


Michel Bourelly



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES
(par ordre alphabétique)

**Concours sur titres d'adjoints techniques 1ère classe
de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

au titre des "Emplois Réservés"

spécialité " Hébergement et Restauration"

3 candidats

N°Candidat	Civilité	Nom patronymique	Prénom
SGAP MAR_1150015	M	ALLINE	GERARD
SGAP MAR_1150017	Mme	DE MARIA	ERSILIA
SGAP MAR_1149756	M	FORT	NICOLAS

Fait à Marseille, le 18 Août 2015

Le chef du Bureau du Recrutement
et de la Formation



Michel Bourelly